



## MOTION

Depuis 2005, aucun contrôleur du département, proposé et classé par la CAP locale, n'a été retenu sur la liste nationale d'aptitude au grade d'inspecteur.

Cette situation tourne le dos au relevé de conclusions de la rencontre du 15 avril 1997 entre la Direction de la Comptabilité Publique et les organisations syndicales de la région Corse qui indiquait, s'agissant des promotions par liste d'aptitude, que la Direction "est favorable à augmenter la proportion habituelle de places offertes aux deux départements de Corse, au sein des tableaux nationaux. Ce niveau de promotion s'inscrira dans le temps".

Les élus CGT et FO en CAP locale de A demandent le respect de cet engagement et le rattrapage sur la liste d'aptitude qui sera arrêtée en 2010 en CAP centrale.

Pascale OLMETA

Dominique VIVARELLI

Antoine RENUCCI

BASTIA, le 17 décembre 2009